

NE DISPERSER PAS LES PLANTES AQUATIQUES ENVAHISSANTES

DE PLUS EN PLUS DE PLANTES EXOTIQUES AQUATIQUES **SONT TRANSPORTÉES**. UNE FOIS INSTALLÉES DANS NOS MILIEUX AQUATIQUES, **LEUR PROLIFÉRATION ENGENDRE DES IMPACTS** SUR NOS PRATIQUES, SUR LA BIODIVERSITÉ ET SUR LA SANTÉ, **N'Y PARTICIPEZ PAS !**

68% des structures ayant répondu à notre enquête déclarent l'apparition de **nouvelles plantes aquatiques** au cours des dix dernières années !



1 VÉRIFIEZ

Inspecter votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...)

Inspecter vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à 3 semaines dans un pli de pantalon de ciré !

Vérifier également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques.



2 NETTOYEZ

Nettoyer si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression. L'utilisation d'une eau à 60°C permettra de tuer les organismes résiduels.

3 SÉCHEZ

Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination. Un séchage de 5 jours à l'air libre est suffisant, y compris avec des températures négatives. (avec un taux d'humidité inférieur à 65%)

FFVoile



AVEC L'APPUI DU
CENTRE DE RESSOURCES
**ESPECES EXOTIQUES
ENVAHISSANTES**



**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

BANQUE POPULAIRE 
PARTENAIRE OFFICIEL


MARINE NATIONALE
PARTENAIRE FÉDÉRAL